Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N27-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N27	**Nomenclature** 1.4	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Anne KERBOURC'H
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Créer une collectivité concernée**		**Action : Favoriser les économies d'échelle**

Objet : SDEF – Développement photovoltaïque en autoconsommation

Jacques EDERN, Président, informe que le Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère porte un projet de centrale photovoltaïque sur les futurs terrains de Padel de Saint-Pol-de-Léon.
Une production résiduelle estimée entre 5 et 10 MWh pourra bénéficier à d'autres acteurs locaux.
Le prix de la fourniture en ACC (Autoconsommation collective) serait fixé à 76 €/MWh (à la place de 90,64 €/MWh).
L'intégration à la boucle d'autoconsommation collective ne génère aucun coût supplémentaire. La répartition de l'électricité produite est assurée par les compteurs communicants déjà en place.
Après avoir pris connaissance du courrier d'engagement de la Commune de Saint-Pol de Léon pour la participation à la boucle d'autoconsommation collective ;

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'alimentation d'installations communautaires par la production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

